

**Discours de S.E. Mme Laura Baeza  
Ambassadeur de l'UE en Tunisie**

**Séminaire de lancement du Jumelage :  
« Appui au renforcement de l'administration et de l'autorité maritimes en Tunisie »**

**Jeudi 12 Mai 2016  
Hôtel Carthage Thalasso - Gammarth**

Excellence, Monsieur Anis Ghedira, Ministre du Transport,

Excellence, Monsieur François Gouyette, Ambassadeur de France en Tunisie,

Excellence, Monsieur Andreas Reinicke, Ambassadeur d'Allemagne en Tunisie, *(si présent)*

Monsieur le Directeur Général du Transport Maritime et des Ports Maritimes de Commerce,

Monsieur le Président Directeur Général de l'Office de la Marine Marchande et des Ports,

Messieurs les chefs de projet des Etats membres,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier chaleureusement de m'avoir invitée à prononcer quelques mots, au nom de l'Union européenne, dans le cadre de ce séminaire de lancement du Jumelage d'appui au renforcement de l'administration et de l'autorité maritime en Tunisie.

La Tunisie est appelée à réaliser des progrès sur tous les niveaux pour réussir la transition démocratique et apporter les réponses adéquates aux attentes légitimes de ses citoyens.

L'une de ces premières attentes est sans doute la réduction du taux de chômage et l'amélioration des conditions de vie. Or ceci ne peut être obtenu qu'à travers un développement économique soutenu et inclusif.

En plein XXI<sup>ème</sup> siècle, ce développement, basée sur un marché local et international, nécessite des prérequis indispensables dont principalement l'amélioration de la productivité et une meilleure connexion aux marchés internationaux.

Un secteur de transports et plus spécifiquement un secteur de transport maritime moderne et efficace est, dans ce contexte, clef pour assurer la compétitivité des entreprises tunisiennes. Un secteur, ne l'oublions pas, qui est l'un des moteurs incontournables pour l'économie tunisienne où plus que 80% de ses exportations se font par voie maritime.

Les défis du secteur sont connus : la promotion des investissements, l'intensification des actions de développement, l'amélioration de la qualité et l'efficacité des services du transport maritime et des ports, le renforcement de la sécurité et la sûreté des navires et des installations portuaires.

Et tout ceci en consolidant les acquis enregistrés, ainsi que le maintien d'un rythme de réalisation et de croissance des actions de développement économique et social adéquat.

A cet égard, le partenariat privilégié Tunisie-UE se propose, entre autres, d'appuyer la Tunisie pour donner réponse à ces défis afin de doter le pays d'une administration adéquate qui favorise la gouvernance maritime, la conformité aux dispositions des conventions internationales, ainsi que le maintien et l'amélioration de ses performances et de ses capacités opérationnelles dans le secteur maritime et portuaire.

C'est dans ce cadre que les deux partenaires, l'UE et la Tunisie, ont jugé l'importance d'appuyer le secteur du transport maritime par un renforcement institutionnel via l'instrument de jumelage.

Ce jumelage apportera une contribution à la restructuration du secteur en répondant aux préoccupations du Ministère du Transport sur les axes stratégiques suivants :

- **Axe 1** : Réorganisation de l'administration et de l'autorité maritimes, renforcement de leurs capacités institutionnelles et harmonisation de leurs relations avec l'autorité portuaire ;
- **Axe 2** : Appui à la mise à jour du cadre réglementaire maritime tunisien, par la transposition des conventions internationales et par son rapprochement aux normes européennes ;
- **Axe 3** : Elaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour le secteur maritime ;
- **Axe 4** : Formation maritime et transfert de compétences ;

Doté d'un million trois cent mille euros, ce jumelage bénéficiera d'un partenariat Franco-Allemand hautement qualifié qui a déjà commencé à travailler convenablement avec leurs partenaires tunisiens : l'Office de la Marine Marchande et des Ports et la Direction Générale du Transport Maritime et des Ports Maritimes de Commerce.

Je me félicite d'ores et déjà de ce partenariat et suis persuadée que les résultats que vous réaliserez ensemble au cours de ces 24 mois de travail seront particulièrement fructueux.

Le travail devant vous est important si l'on considère que le projet met à disposition de la Tunisie, depuis le 28 août 2015, plus de 30 experts venant de l'administration Française des Affaires Maritimes et de l'Enseignement Maritime, de l'administration Allemande des ports et des Länder, et d'un institut de formation Néerlandais du port de Rotterdam, dans le but de renforcer, parmi d'autres, la gestion des concessions portuaires, la protection du milieu marin, le développement des flottes de commerce ou la sécurité de la navigation dans les eaux Tunisiennes.

Mesdames et Messieurs,

En conclusion, je tiens à remercier l'équipe de l'Unité de gestion P3A, et en particulier son Directeur, Monsieur Salem Akrouf, qui a su mener à bien la préparation de ce jumelage, comme des dizaines d'autres d'ailleurs, d'une manière professionnelle et dans le respect des intérêts des deux parties, la Tunisie et l'UE.

Je souhaite aussi adresser mes encouragements les plus chaleureux aux chevilles ouvrières de ce jumelage, notamment au Conseiller résident de jumelage, M. Charles-Alexis Mossa, ainsi qu'à son homologue tunisien, M. Hatem Feki.

Je vous souhaite à vous tous un bon travail.

Merci